



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DELIBERATION N° 68/2022/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

**PORTANT APPROBATION A POSTERIORI DE LA REGULARISATION DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU DEPLACEMENT DES ELUS COMMUNAUTAIRES AU CONGRES DES MAIRES DU 13 AU 20/11/2021 :**

- **PRISE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION DE MME ALBANIE CIPPE, 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTE DE LA CACL AU CONGRES DES MAIRES ET DE SON HEBERGEMENT DU 17 AU 20 NOVEMBRE 2021**
- **MODIFICATION DU RETOUR DE M. PATRICK LECANTE, 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT DE LA CACL, DU 13 AU 20/11/21 AU LIEU DU 18/11/2021**
- **PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT DE M. SERGE SMOCK, PRESIDENT DE LA CACL, DU 13 AU 14/11/2021**
- **ACHAT DE BILLETS DE TRAIN PARIS/TROYES/PARIS POUR ALLER VISITER UNE UVE (Unité de Valorisation Energétique) A TROYES LE 19/11/21 : MRS SERGE SMOCK, PATRICK LECANTE, GILLES ADELSON ET MMES MAGALI ROBO CASSILDE ET ALBANIE CIPPE**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 29  
Nombre de Procuration : 08  
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL (visio) - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Monique AZER → **Procuration** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Serge SMOCK - Chester LEONCE → **Procuration** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuration** à Elaine JEAN - Rolande

SILEBER→ **Procuration** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS→ **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN→ **Procuration** à Farah KHAN GRISET

**ETAIENT ABSENTS** : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry ELIBOX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération n° 144/2021/CACL du 24 septembre 2021 portant approbation du déplacement de la délégation CACL au 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires à Paris du 13 au 20 novembre 2021;

**Vu** la délibération N° 197/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant conditions de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

**Considérant** que lors du déplacement à Paris du 13 au 20 novembre 2021 pour le Congrès des Maires, des élus, le président de la CACL a souhaité qu'une visite technique soit effectuée dans le cadre du dossier UVE qui est en cours à la CACL.

**Considérant** que Mme Albanie CIPPE ne faisait pas partie de la délégation au départ de Cayenne vers Paris mais a participé au Congrès avec prise en charge de son inscription et de son hébergement du 17 au 20 novembre 2021.

**Considérant** que M. Gilles Adelson, parti avec la délégation de la commune de Macouria, a été invité par M. le Président de la CACL à participer à la visite de l'UVE à Troyes avec prise en charge de son déplacement en train.

**Considérant** que M. Patrick LECANTE, a participé à cette visite également, son retour a dû être modifié au 20/11/21 au lieu du 18/11/21.

**Considérant** que M. le Président de la CACL a effectué la réservation de la chambre d'hôtel la veille, du 13 au 14/11/21 en raison du délai d'attente contraint de la remise des chambres à partir de 15h00 à Paris.

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Environnement Déchets du mercredi 09 mars 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

**Entendu le Rapport N° 68/2022/CACL** relatif à l'approbation à postériori de la régularisation de prestations supplémentaires dans le cadre du déplacement des élus communautaires au Congrès des Maires du 13 au 20/11/2021.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 68/2022/CACL** relatif à l'approbation à postériori de la régularisation de prestations supplémentaires dans le cadre du déplacement des élus communautaires au Congrès des Maires du 13 au 20/11/2021.

**APROUVE** la régularisation a postériori des dépenses supplémentaires engagées au cours du déplacement ci-dessus mentionné des élus :

- Prise en charge de l'inscription de Mme Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la CACL, au Congrès des Maires et son hébergement à l'hôtel du 17 au 20 novembre 2021
- Modification du retour de M. Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la CACL, du 13 au 20/11/21 au lieu du 18/11/2021
- Prise en charge de l'hébergement de M. Serge SMOCK, Président de la CACL, du 13 au 14/11/2021
- Achat de billets de train Paris/Troyes/Paris pour aller visiter une UVE (Unité de Valorisation Energétique) à Troyes le 19/11/21 : Mrs Serge SMOCK, Patrick LECANTE, Gilles ADELSON et Mmes Magali ROBO CASSILDE et Albanie CIPPE

**DIT** que les dépenses engagées pour l'ensemble des frais seront imputées au Budget Principal unique (M14) de la CACL – Chapitre 011 - Art 6188 « *Autres frais divers* »2022.

**AUTORISE** l'Assemblée à régulariser par mandat spécial à postériori ces modifications ci-dessus énumérées pour effectuer le paiement des factures et ainsi justifier les dépenses auprès du Trésorier Payeur.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 23 mars 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**